

UNION FRANCAISE  
DE L'ELECTRICITE

3 rue du 4 septembre – 75002 Paris

UNION NATIONALE DES EMPLOYEURS  
DES INDUSTRIES GAZIERES

8 rue de l'Hôtel de ville – 92200 NEUILLY

Madame et Messieurs les secrétaires fédéraux  
des fédérations syndicales représentatives de la  
branche des IEG

Paris, le 21 décembre 2012

Madame, Messieurs les secrétaires fédéraux,

Une lettre ouverte a été adressée aux Présidents des Groupements d'employeurs pour demander la réouverture des négociations salariales de branche et connaître leur position sur cette demande.

La négociation sur les mesures salariales 2013 a eu lieu en Commission Paritaire de Branche le jeudi 8 novembre 2012, après les rencontres bilatérales avec les Fédérations Syndicales les 24, 25 et 26 octobre. Celles-ci avaient pour objectif de présenter les éléments de contexte et les contraintes industrielles et économiques du secteur des Industries Electriques et Gazières.

Au cours de la Commission Paritaire de Branche, deux propositions successives sur le SNB ont été faites par les employeurs et sur la base de la dernière proposition, un accord a été ouvert à la signature jusqu'au 15 novembre. La proposition des employeurs a traduit leur volonté de trouver un point d'équilibre entre les contraintes et les incertitudes qui pèsent sur les entreprises de la branche, le contexte de crise en France et en Europe et la volonté de reconnaître la contribution et l'engagement des salariés dans ce contexte difficile.

Aucune signature n'ayant été recueillie à cette échéance, nous avons été conduits à prendre une recommandation patronale fixant le niveau minimum des avancements aux choix à attribuer (0,7%) et l'augmentation du SNB au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (0,8%), ce qui constitue un budget minimum de 1,5% auquel vient se rajouter l'augmentation de 0,6% au titre des mesures automatiques d'ancienneté. C'est donc un budget minimum de 2,1% qui est décidé avant négociation dans les entreprises.

La négociation au niveau de la branche s'est déroulée conformément aux usages et règles en vigueur et nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande de réouverture de négociation.

Cette négociation est par conséquent achevée, ce qui permet aux entreprises de la branche d'engager leur propre processus de négociation sur les mesures individuelles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs les Secrétaires fédéraux, l'expression de notre haute considération.



Robert Durdilly  
Président de l'UFE



Michel Astruc  
Président de l'UNEmIG